

Réunion trimestrielle du chapitre français de l'ACAMS du 5 mai 2015

La réunion trimestrielle du chapitre français, qui s'est tenue le 5 mai 2015 à Paris, a permis à des collaborateurs de la DGSI (Direction Générale de la Sécurité Intérieure) de mieux faire connaître leurs missions à près d'une centaine de personnes, issues de différents secteurs dont la finance, les assurances, le conseil ou le secteur public. **Le modérateur a souligné l'importance de cette rencontre et son caractère exceptionnel.**

Les deux intervenants de la DGSI ont effectivement tenus à préciser que cette action de communication leur était inhabituelle, la DGSI étant plutôt destinée à rester dans l'ombre. Les événements de janvier 2015 ont cependant montré l'importance d'inclure les professionnels des métiers de la finance dans la lutte contre le terrorisme et de sensibiliser ces professions sur l'état de la menace. La coopération entre secteurs privés et publics est, en effet, plus que jamais à l'ordre du jour notamment en matière de terrorisme.

La DGSI, comme son nom l'indique, se focalise donc sur la protection du territoire français contrairement à la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure) qui est plus active à l'international. Bien que connue principalement pour ses missions anti-terroristes, elle est également sur d'autres fronts.

La lutte anti-terroriste, la lutte contre la criminalité organisée et les sanctions financières internationales sont ses trois piliers. Chacun des trois a son importance même si les deux derniers ont une couverture médiatique bien plus modeste. D'autres domaines tels que la défense du patrimoine économique et scientifique français font également partie de son pré carré. Sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, localisée en région parisienne, elle dispose, pour finir, d'un maillage territorial national.

1) La Lutte contre le terrorisme

Le panorama est inédit. La France doit faire face à une nouvelle donne : celle des filières djihadistes.

Dans les années '90, le terrorisme d'Etat mène le jeu. Des Etats actionnent des groupuscules chargés de perpétrer des attentats à l'étranger. Ce mode opératoire finit par laisser la place à des mouvances religieuses qui procèdent au recrutement puis organisent le parcours individuel des candidats aux attentats. Tout un processus d'apprentissage sera ainsi progressivement mis en place. Les années 2000 voient apparaître l'AfPac¹ (Afghanistan et Pakistan) et Al Qaeda. La France ne se comprend plus alors comme un territoire isolé mais comme partie prenante d'un continuum. Les événements à l'étranger auront à partir de là un impact direct sur la sécurité nationale.

Actuellement, le Califat des Omeyyades, âge d'or de la puissance musulmane (de 661 à 750) sert de référent à DAECH. L'actuelle Syrie est de ce fait pour DAECH un territoire à lourdes connotations historiques. Toutes les infrastructures se trouvant sur ce territoire aux frontières mouvantes, sont réquisitionnées par DAECH. Le pétrole, les antiquités, les produits agricoles, les banques, les taxes, les associations ou la dime sur les produits de contrebande finissent par rejoindre ses caisses. Il s'agit d'un quasi Etat, doté d'un embryon de service public : des écoles sont créées, un service sanitaire, des allocations mensuelles ainsi qu'une compensation pour les familles dont les fils sont tombés au combat.

¹ Acronyme inventé par le gouvernement des Etats-Unis, faisant du Pakistan et de l'Afghanistan un seul et même théâtre d'opérations.

Il est toutefois possible d'identifier les candidats au terrorisme avant même leur passage à l'acte. Ces indicateurs permettent la détection des transactions suspectes et des personnes susceptibles de basculer. Les sommes en jeu, la route empruntée par les fonds, les entreprises susceptibles de devenir des relais, les pays peu regardant en termes d'acceptation de financements suspects ou la nature des achats effectués, sont autant de données qui mises bout à bout forment une véritable typologie permettant aux institutions financières de traquer les opérations douteuses. L'activité de banque correspondante est particulièrement à surveiller.

Ces informations, une fois reçues par la DGSI, permettent d'analyser les données et de limiter les dégâts.

2) La lutte contre le contournement des sanctions financières internationales

Il s'agit du deuxième axe d'action de la DGSI. Les sanctions financières internationales s'avèrent être plus efficaces que les opérations militaires. Le cas de l'Iran en est un parfait exemple. Les sanctions qui lui ont été infligées ont contribué à son retour à la table des négociations. Citons les sanctions sur les personnes et les entités, les sanctions de l'Union Européenne, les sanctions américaines, la résolution 1267 du CSNU (Conseil de Sécurité des Nations Unies). La résolution 1267 est connue sous le nom de « comité des sanctions contre Al-Qaeda ».

Les sanctions internationales, bien qu'efficaces, n'en sont pas moins contournées via les :

- ◇ Bureaux de change,
- ◇ Sociétés écrans implantées dans des pays moins vigilants, voire dans des paradis fiscaux,
- ◇ Intermédiaires bancaires,
- ◇ Transferts en espèces par valise.

De nouvelles solutions de contournement sont continuellement élaborées, testées et finalement mises en place. Citons, par exemple, les tentatives de rachat de sociétés européennes par des sociétés non listées, particulièrement inquiétantes.

Exposition croissante et multiplication de la réglementation sont, dans ce domaine, à l'ordre du jour.

3) La criminalité organisée

La criminalité organisée est de tous les trafics : drogues, êtres humains, armes, véhicules volés, faune, flore sauvage, etc. La corruption et le blanchiment sont ses corollaires.

Avec l'augmentation de la mobilité des personnes, des biens et des capitaux, cette criminalité a considérablement évolué et s'appuie sur les nouvelles technologies (cybercriminalité).

Prenons pour exemple le rapprochement entre les cercles du pouvoir et des groupes de criminalité organisée en Russie. Des individus peu recommandables ont reçu comme objectif de mettre en œuvre la politique d'investissement à l'étranger de la Russie. En France, des entreprises stratégiques dans des domaines de pointe (transport, énergie, travaux publics etc...) peuvent, par conséquent, devenir des cibles privilégiées.

La criminalité organisée a ainsi mis à mal l'initiative BlueNext (Finance verte)² proposée par l'Etat et a ruiné sa crédibilité.

Toute société victime de la criminalité organisée risque de voir son image détériorée, voire d'être placée à l'index par l'Etat. Elle risque de faire l'objet d'une attaque par une organisation lobbyiste. Elle encourt des pénalités administratives dans le cadre de la troisième directive Européenne, des amendes ou/et un retrait de sa licence. Le risque pénal est réel, la Loi n° 2011-266 peut être mentionnée (relative à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs).

² BlueNext était une bourse de l'environnement à ambition mondiale, née le 21 décembre 2007 de la volonté de NYSE Euronext et de la Caisse des Dépôts, dans un contexte d'enjeux liés au climat et de financiarisation des marchés du carbone. BlueNext a cessé toutes ses activités en décembre 2012 (source [Wikipédia](#))